

Compte rendu de séance

Séance du 16 Octobre 2014

L' an 2014 et le 16 Octobre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de DAVID Éric Maire

Présents : M. DAVID Éric, Maire, Mmes : BELLEGUIC Marianne, BOURGEOIS Brigitte, DEHOUX Marie-Aude, GASTÉ Nelly, GERVAIS Stéphanie, HENRY Bénédicte, POISSON Christine, MM : BAZEAU André, CHATAIGNIER Michel, CHOISY Frédéric, CROSNIER Jérôme, DOBER Louis, ORY Charles, RANNOU Mickael

Excusés :

Absents :

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 15

Date de la convocation : 08/10/2014

Date d'affichage : 09/10/2014

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de La Flèche

le : 20/10/2014

A été nommé(e) secrétaire : DOBER Louis

Objet(s) des délibérations

Tarifs casse vaisselle salle polyvalente

réf : 16-10-2014-01

A compter du 1er janvier 2015, les tarifs de la casse vaisselle à la salle polyvalente seront les suivants :

- Assiette plate : 3,70€
- Assiette creuse : 4€
- Assiette à dessert : 3,30€
- Verre : 0,80€
- Coupe de Champagne : 2€
- Tasse : 2€
- Fourchette : 0,70€
- Cuillère à soupe : 0,70€
- Couteau : 0,80€
- Cuillère à café : 0,30€
- Bol : 2,60€
- Corbeille : 1,20€
- Louche : 15,70€
- Ecumoir 16cm : 13,20€
- Pichet inox : 15,90€
- Casserole : 31€
- Plat inox ovale 60 cm : 12€
- Plat inox ovale 45cm : 8,10€
- Plat inox rond : 5,50€
- Plat à rotir : 67€
- Légumier : 11,90€

Pour 15, contre 0, abstention 0

Redevance assainissement 2015

réf : 16-10-2014-02

Le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs de la redevance assainissement pour l'année 2015 :

- Abonnement : 18,50€ / an
- Redevance : 0,54€ / m3 consommé.

Pour 15, contre 0, abstention 0

Indemnité de conseil au trésorier 2014

réf : 16-10-2014-03

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à Monsieur Patrick DAVID une indemnité de conseil pour l'année 2014 au taux de 80%. Cette indemnité est calculée suivant la moyenne des dépenses budgétaires du compte administratif des trois dernières années à l'exception des opérations d'ordre.

Pour 15, contre 0, abstention 0

Travaux vestiaires atelier communal

réf : 16-10-2014-04

Le Conseil Municipal décide de retenir les entreprises suivantes pour les travaux de construction et d'aménagement de vestiaires aux ateliers municipaux :

- **Plomberie** : Jean-Yves Rocher : 1 997,75€ HT
- **Isolation / Plâterie** : Tony Malabry : 1940,68€ HT
- **Faïence / carrelage** : Choynet / Bardou : 1265,98 € HT

Pour 15, contre 0, abstention 0

Achat parcelle ZR 44

réf : 16-10-2014-05

Par 10 voix contre, 3 pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal décide de ne pas acquérir la parcelle ZR 44 appartenant à la SCI Passo.

Pour 3, contre 10, abstention 2

Création régie cimetière

réf : 16-10-2014-06

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide de créer une régie municipale de recettes à dater du 1er novembre 2014 suite à la demande de Monsieur le trésorier du 30 juin 2013. Le Conseil Municipal donne délégation à Monsieur le Maire ou à son représentant pour signer l'acte constitutif de la régie de recettes ainsi que pour la nomination des régisseurs titulaire et intérimaire et pour toutes les pièces nécessaires.

Le régisseur titulaire percevra l'indemnité de responsabilité annuelle correspondant au montant moyen des recettes encaissées mensuellement, prévue dans l'arrêté du 3 Septembre 2001 et sera éligible à la NBI.

Pour 15, contre 0, abstention 0

Taxe d'aménagement

réf : 16-10-2014-07

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter la taxe d'aménagement pour l'année 2015 par 13 voix contre et 2 voix pour.

Pour 2, contre 13, abstention 0

Mise aux normes ascenseur et contrat de maintenance

réf : 16-10-2014-08

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise ABH pour la mise aux normes de l'ascenseur de la mairie pour un montant de 4 458 € HT et renouvelle le contrat de maintenance avec ABH pour un montant de 1 047,64 € HT annuel.

Pour 15, contre 0, abstention 0

Remboursement équarrissage

réf : 16-10-2014-09

Suite à la gestion du sinistre chez Messieurs Nourry et Chevalier, la commune à pris en charge l'enlèvement d'animaux par une société d'équarrissage pour un montant de 272,90€.

Le Conseil Municipal demande que les frais engagés soient remboursés par Messieurs Nourry et Chevalier proportionnellement au nombre d'animaux enlevés soit 121,29€ pour monsieur Nourry et 151,61€ pour monsieur Chevalier.

Pour 15, contre 0, abstention 0

Numération immeuble

réf : 16-10-2014-10

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le numéro 1bis à l'immeuble appartenant à Monsieur Hurel, rue Adrien Roiné.

Pour 15, contre 0, abstention 0

Droit de préférence

réf : 16-10-2014-11

Le Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle ZP 22 sera bientôt en vente et que la commune possède un droit de préférence sur ladite parcelle.

Le Conseil Municipal décide de ne pas acquérir cette parcelle.

Pour 15, contre 0, abstention 0

Instauration d'une participation d'assainissement collectif

réf : 16-10-2014-12

Le Conseil Municipal décide de ne pas instaurer la participation à l'assainissement collectif.

Pour 0, contre 15, abstention 0

Séance levée à: 21:15

En mairie, le 20/10/2014

Le Maire

Éric DAVID